



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
25 octobre 2005
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 8^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 10 octobre 2005, à 10 heures

Président : M. Wali (Nigéria)
puis : M. Hart (Vice-Président) (Barbade)

Sommaire

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Point 50 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

- b) Système financier international et développement
- c) Crise de la dette extérieure et développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-54134 (F)



La séance est ouverte à 10 heures.

1. **Le Président** présente ses condoléances aux Gouvernements afghan, indien et pakistanais dont les pays ont été récemment très durement touchés par un tremblement de terre.

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

2. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) présente le document intitulé *La situation et les perspectives de l'économie mondiale : financement du développement* (E/2005/51/Rev.1), qui s'inscrit dans la suite donnée à la Conférence de Monterrey sur le financement du développement.

3. En ce qui concerne la mobilisation des ressources financières nationales pour le développement, il y a dans le monde en développement une corrélation positive très forte entre l'épargne, l'investissement et la croissance. Les pays en développement doivent renforcer leur architecture financière nationale, notamment en assainissant leur système bancaire et en créant un marché financier solide, de préférence en monnaie nationale. Il y a trois conditions à réunir : un financement à long terme, rare dans les pays en développement, l'accès des pauvres aux services financiers et une supervision et réglementation prudentielles, qui pour être réellement efficaces exigent souvent une réforme institutionnelle.

4. Pour faire du commerce international le moteur du développement, il est nécessaire de créer un système commercial multilatéral, universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable comme l'ont récemment souligné, dans le contexte du cycle de Doha, le Secrétaire général et les participants au Sommet mondial. La spécialisation des pays en développement a un impact direct sur leur croissance économique et est, par conséquent, extrêmement importante. De nombreuses économies basées uniquement sur les exportations de produits de base dans des secteurs manquant de dynamisme sont confrontées à de grosses difficultés et à une baisse à long terme des termes de l'échange. Par contre les pays en développement qui se sont axés sur les produits technologiques augmentent actuellement leur part du marché, en particulier dans le secteur des technologies de pointe. Les pays en développement exportant des produits manufacturés enregistrent une meilleure

croissance que ceux exportant des produits de base qui, tous, y compris les pays exportateurs de pétrole, sont à la recherche de nouveaux instruments pour maîtriser l'instabilité des prix des produits de base.

5. La recherche de sources stables de financement extérieur est indispensable. Les flux de capitaux privés des pays riches en capitaux à destination des pays qui en manquent aide ces derniers à atténuer les chocs extérieurs et peuvent même stimuler leur développement. Cela ne vaut que pour les investissements directs étrangers. À long terme, les apports de capitaux privés, autres que des investissements directs étrangers, sont extrêmement cycliques. Comme la tendance à la baisse qui sévissait depuis la crise financière asiatique s'est inversée ces dernières années, de nombreux pays en développement ont pu accumuler des réserves en devises pour se protéger des crises futures. C'est pourquoi les pays en développement, malgré des apports financiers nets, ont enregistré des transferts nets négatifs s'élevant environ à 350 milliards de dollars en 2004. Les mesures de compensation contra-cycliques consistent à encourager les apports non cycliques, en particulier par l'émission d'obligations liées aux produits de base ou au PIB et, tout particulièrement, en développant les marchés d'obligations en monnaie locale. Les institutions financières internationales devraient également chercher à contrecarrer le caractère procyclique des flux de capitaux internationaux. La communauté internationale doit canaliser les capitaux en direction des pays à faible revenu par des politiques appropriées, y compris en fournissant les informations requises aux investisseurs potentiels, en employant des instruments financiers appropriés, dont des programmes de garantie et d'assurances avec un élément subvention.

6. L'aide publique au développement (APD) est l'un des trois domaines couverts par l'*Étude* (les deux autres étant les banques de développement multilatérales et les sources novatrices de financement). La Conférence de Monterrey a renversé (en particulier dans le cas des pays les moins avancés), la tendance à la baisse de l'APD. D'ici à 2010 l'APD devrait représenter 0,36 % du PIB des pays industrialisés – soit environ la moitié de l'objectif de 0,7 %. Mais l'augmentation ne concerne qu'un nombre restreint de pays et ces nouveaux fonds sont allés, en grande partie, à l'allégement de la dette, à l'aide d'urgence et à l'assistance technique. En termes réels, le montant de l'ADP utilisé pour financer les projets de

développement en 2003 et 2004 n'a pas réellement bougé depuis 1990. L'augmentation des flux d'APD est l'un des objectifs actuels.

7. Un pas remarquable a été fait dans la bonne direction avec l'approbation de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide qui pose cinq grands principes : a) l'appropriation des stratégies de développement par les pays partenaires; b) l'alignement de l'appui fourni par les donateurs sur ces stratégies; c) l'harmonisation de l'action des donateurs; d) la gestion des résultats; e) la responsabilité mutuelle des donateurs et des partenaires. Pour assurer l'efficacité de l'aide il est nécessaire d'augmenter la part d'APD allant au soutien budgétaire et d'utiliser l'aide en fonction des priorités nationales. La communauté internationale doit fixer un objectif précis concernant le montant de l'APD et des engagements à long terme doivent être pris pour que les pays bénéficiaires puissent compter sur une aide prévisible.

8. Un endettement excessif et une série de crises de la dette dans la période qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale ont abouti à un surendettement qui, dans les années 70, et en particulier dans les années 80, a coûté très cher au développement. Les progrès réalisés au cours des 25 dernières années ont été très limités car les taux d'endettement n'ont pas réellement diminué. Trois initiatives lancées pour remédier à cette situation méritent d'être notées : l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) qui a été renforcée récemment par le G-8 puis approuvée sous cette forme par les institutions de Bretton Woods et vise à l'annulation complète de la dette; certaines mesures du Club de Paris, en particulier la démarche définie à Évian qui prévoit une renégociation unique – et non plus répétée – et au cas par cas comme cela a déjà été fait pour l'Iraq et le Nigéria; et, en ce qui concerne les négociations avec des créanciers privés, des mesures particulières – clauses d'action collective, émissions d'obligation et codes volontaires de conduite, bien que dans ce cas, il y a encore lieu de poursuivre les discussions sur les mécanismes de négociation et d'arbitrage. Le Secrétaire général, dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005), propose de définir la viabilité de la dette comme étant la capacité du pays emprunteur de réaliser les ODM d'ici à 2015 sans avoir augmenté le taux d'endettement national. Il faut adopter cette définition.

9. En ce qui concerne les problèmes systémiques, ils se partagent en deux grands groupes : les vulnérabilités du système financier international et les problèmes liés à la structuration institutionnelle. Les vulnérabilités résultent principalement des déséquilibres économiques majeurs et de la prolifération des marchés financiers non réglementés qui augmente les risques de crise financière. Toutefois, parallèlement, le système financier est devenu plus sophistiqué et plus souple, ce qui permet de mieux gérer les risques; le caractère procyclique des mouvements de capitaux privés. En ce qui concerne les problèmes institutionnels, le FMI doit insister plus fermement sur la cohérence des politiques macroéconomiques des grands pays développés. Les pays en développement doivent s'approprier plus résolument leurs politiques économiques. Il faut des mécanismes plus automatiques et imposant moins de conditions pour gérer les inversions de flux de capitaux, les chocs affectant les matières premières et les autres situations d'urgence et aider les pays en développement à faire face aux flux conjoncturels et aux chocs économiques. La communauté internationale doit envisager plus sérieusement le recours, à titre temporaire, à l'émission de droits de tirage spéciaux pour faire face aux crises ou, dans le cadre des sources novatrices de financement, pour financer les projets de développement. En outre, en ce qui concerne la participation des pays en développement aux prises de décisions des institutions financières internationales, l'Asie et l'Afrique sont, compte tenu de leur part respective dans la production mondiale, sous-représentées au FMI et dans les autres institutions.

10. En ce qui concerne la coopération Sud-Sud, différentes initiatives ont été prises en complément de la coopération technique, en particulier par l'intermédiaire de banques de développement appartenant en intégralité à des pays en développement, des institutions arabes, de la Société andine de développement et le marché asiatique des obligations. La coopération Sud-Sud a permis de mettre en place des instruments pour aider les pays en développement à surmonter les crises, comme le Fonds de réserve latino-américain, créé il y a plusieurs années et l'initiative plus récente de Chiang Mai lancée par les pays de l'ANASE +3. Les consultations engagées pour décider des politiques macroéconomiques et la coordination régionale entre pays en développement sont des domaines prometteurs.

11. **M. Lorenzo** (République dominicaine) constate que les difficultés de développement du Sud sont dues à un niveau trop faible d'investissement et d'épargne. Pour redresser la situation il faut renforcer les capacités de production des pays en développement et élargir l'accès de leurs produits d'exportation aux marchés internationaux. Il demande si, pour le Secrétaire général adjoint l'insuffisance des flux financiers internationaux à destination des pays en développement est le principal obstacle à leur croissance économique et à l'élimination de la pauvreté. Il voudrait également savoir s'il partage les vues exprimées récemment devant la Commission par le professeur Dani Rodrik, à savoir que l'impact des réformes dépend étroitement du terrain sur lequel elles sont appliquées et que le principal problème pour les pays en développement est de parvenir à un taux de croissance positif. La communauté internationale doit s'entendre sur un mécanisme pour aider les pays à revenu intermédiaire surendettés qui ne bénéficient pas de l'Initiative PPTE. L'annulation de la dette devrait être accompagnée d'une réforme économique, institutionnelle et politique pour prévenir les risques de crise financière.

12. **M. Kariuki** (Royaume-Uni) annonce que l'Union européenne fera une déclaration détaillée sur le financement du développement au titre du point de l'ordre du jour consacré à cette question. D'après les débats de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, le transfert net des ressources, lorsqu'il est négatif, n'est pas forcément un indicateur pertinent du niveau de développement car les investissements extérieurs de certains pays en développement prouvent leur intégration dans l'économie mondiale. Ces flux négatifs peuvent également, dans certains cas, avoir un impact positif sur la balance commerciale.

13. Les pays de l'OCDE sont résolus à améliorer l'efficacité de l'aide. On peut dire que le développement de l'aide budgétaire ne joue pas sur l'efficacité. En fait, l'efficacité de l'appui budgétaire et la prévisibilité de l'aide dépendent du climat dans lequel l'aide sera utilisée. La responsabilité devant les contribuables du pays donateur exige de pouvoir prouver que l'aide sera utilisée efficacement, non pas à cause de conditionnalités macroéconomiques, mais parce que le partenariat pour le développement est basé sur une confiance réciproque. Dans ce sens, l'efficacité de l'aide est un concept à double sens.

14. Un pas en avant très important a été fait en 2005 avec l'annulation de la dette multilatérale des pays pauvres très endettés. Un complément d'information sur les derniers développements dans ce domaine serait le bienvenu. Cependant, la dette des pays pauvres très endettés ne doit pas être systématiquement radiée, en particulier dans certains cas de mauvaise gouvernance ou de contexte national ne permettant pas d'avoir confiance dans l'utilisation de l'aide. La définition de la viabilité de la dette donnée par le Secrétaire général pose un problème car elle implique indirectement qu'un montant spécifique des ressources doit être consacré à la réalisation des OMD pour pouvoir définir le niveau d'endettement jugé supportable. Définir le niveau d'endettement supportable est difficile, compte tenu des autres moyens d'action disponibles, particulièrement en ce qui concerne l'allègement de la dette, tels que le commerce, l'aide et les flux de capitaux privés. Enfin, la question du nombre de voix et de la participation ne s'inscrit pas simplement dans une problématique pays en développement-pays développés mais aussi de répartition entre pays en développement. L'augmentation du nombre de voix de l'Asie, qui serait nécessaire compte tenu de l'importance économique du continent, pourrait avoir un impact négatif sur la représentation de l'Afrique.

15. **M^{me} Mammadova** (Azerbaïdjan), se référant à l'hétérogénéité des pays du Sud en matière de développement, de performance économique, de taille économique et de location géographique, dit que sa délégation souhaiterait, à l'avenir, une information analytique basée sur ces paramètres. Il serait également nécessaire de connaître les problèmes de développement auxquels sont confrontés les pays exportateurs de minéraux, tout particulièrement en liaison avec la gestion transparente des recettes budgétaires.

16. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) répond à la question du représentant de la République dominicaine concernant l'impact négatif de l'instabilité des flux de capitaux sur la croissance des pays en développement. Il dit que tout dépend du cycle économique et du pays. Globalement la réduction drastique des flux de capitaux affecte la croissance des pays en développement. Mais il est difficile de dire si les flux de capitaux constituent le principal obstacle au développement, tout particulièrement depuis qu'ils sont entrés dans une phase ascendante au cours des

dernières années. En outre, l'accès aux marchés de capitaux diffère selon les pays en développement. Il est particulièrement limité dans le cas des pays en développement à faible revenu ou à revenu intermédiaire surendettés, même en période d'augmentation des flux de capitaux privés. La prise en compte de ces deux aspects – cycle et accès – est indispensable dans le cadre du Programme de Monterrey. Enfin, certaines questions de réforme politique soulevées par le professeur Rodrik seront examinées dans l'*Étude* 2006.

17. En ce qui concerne les observations formulées par le représentant du Royaume-Uni, les investissements à l'étranger des pays en développement peuvent effectivement, dans certains cas, indiquer une intégration dans les marchés de capitaux et par conséquent ne sont pas nécessairement un signe négatif. Cependant, le transfert net de capital permet de mesurer dans quelle mesure les pays en développement et les pays à économie en transition, dans leur ensemble, sont les bénéficiaires de flux de capitaux nets. L'accumulation de réserves en devises à des fins d'autoprotection est signe de dysfonctionnement du système financier international. L'appui budgétaire est seulement une des voies possibles pour canaliser l'APD. Il y a d'autres possibilités comme l'appui aux programmes relatifs à l'éducation, la santé et autres. Le principe de l'alignement permet de mieux canaliser l'APD dans les budgets des pays en développement. C'est le seul système qui permette de renforcer la démocratie puisque l'approbation du budget est l'une des principales fonctions des parlements. Les fonds qui ne sont pas canalisés dans les budgets des pays bénéficiaires ne sont pas approuvés par le Parlement, et par conséquent contreviennent à l'un des principes démocratiques fondamentaux du financement du secteur public. Les informations communiquées par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation pour la coopération économique et le développement (OCDE) concernant la part de l'APD actuellement consacrée à l'aide budgétaire ne sont pas particulièrement encourageantes. L'*Étude* ne couvre pas les initiatives d'annulation de la dette discutées aux réunions des institutions de Bretton Woods après son élaboration. La définition de la viabilité de la dette proposée par le Secrétaire général souligne que le service de la dette ne doit pas se faire aux dépens des efforts de développement entrepris dans le cadre du programme international de réalisation des OMD. Or cela serait le cas si les pays concernés adoptent des

politiques de récession. La question du nombre de voix et de la participation est sérieusement étudiée. Le principal problème est que le nombre de voix des pays en développement s'est progressivement considérablement réduit.

18. La question de l'hétérogénéité des économies en transition soulevée par la représentante de l'Azerbaïdjan sera traitée dans le document « *La situation et les perspectives de l'économie mondiale* » qui sera produit en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en janvier 2006. Les problèmes particuliers des pays exportateurs de produits de base, notamment de produits agricoles et de minéraux, ainsi que les perspectives dans ces secteurs et l'importance d'une gestion transparente seront traités dans l'édition 2006.

19. *M. Hart (Barbade), Vice-Président, prend la présidence.*

20. **M. Leglise-Costa** (France), notant que le fossé s'agrandit entre les pays émergents qui ont un impact direct sur l'équilibre macroéconomique mondial et les pays très pauvres qui sont exclus de toute forme de participation internationale, souhaiterait qu'on évite une approche trop normative. L'alignement effectif de l'aide sur les priorités nationales devrait prendre en compte cette diversité. La décision de consacrer 25 % de l'APD à l'aide budgétaire est positive mais néanmoins ne convient pas dans toutes les situations. L'aide budgétaire peut même, dans certains cas, avoir des conséquences négatives sérieuses. Tous les programmes conçus pour les pays en développement doivent cadrer avec les priorités nationales, sans nécessairement prendre la forme d'une aide budgétaire. La délégation française considère que des ressources plus stables et plus prévisibles sont nécessaires pour financer les projets à long terme. Il est donc indispensable de trouver pour la réalisation des OMD des sources novatrices de financement qui soient fiables. La situation des pays endettés devrait être examinée au cas par cas. La France s'oppose à un financement officiel qui prendrait systématiquement la forme de don. Si cette approche peut être nécessaire dans certains cas, pour une période limitée, elle ne devrait en aucun cas empêcher les pays d'avoir accès à un ensemble beaucoup plus complet d'instruments.

21. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) estime

qu'indépendamment de la diversité des situations, tous les pays en développement sont très vulnérables aux cycles des marchés financiers et des prix des matières premières. En outre, les pays en développement ne peuvent pas emprunter dans leur propre monnaie qui ne sont pas utilisées sur les marchés mondiaux. Les risques encourus par les pays en développement doivent aussi être considérés. En ce qui concerne l'alignement de l'aide, la pratique actuelle est de canaliser systématiquement tous les prêts des banques de développement et de la Banque mondiale dans les budgets des pays bénéficiaires. C'est seulement dans le cas de l'APD que cette pratique n'est pas complètement respectée. Le montant des fonds consacrés à l'appui budgétaire pour les pays bénéficiaires devrait être utilisé comme indicateur de base de l'alignement. Il convient, avec la délégation française, qu'il est important de trouver des sources de financement novatrices et prévisibles. L'aide fournie sous forme de dons, contrairement aux prêts, peut effectivement mettre en cause la souveraineté nationale. Tout tient au montant des ressources dont ont besoin les pays. Un pays peut emprunter jusqu'à un certain niveau sans risquer un surendettement excessif. Mais s'il a besoin de plus de ressources, il n'y a pas alors d'autre solution que d'augmenter le financement sous forme de dons. Les pays les plus pauvres ne peuvent pas absorber 10, 15 ou 20 % du PIB sous une autre forme que celle de dons. C'est pourquoi l'évolution vers un financement effectué sur la base de dons constitue une avancée dans le débat sur l'APD.

Point 50 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

b) Système financier international et développement (A/60/163)

c) Crise de la dette extérieure et développement (A/60/139)

22. **M^{me} Orr** (Bureau du financement du développement, Département des affaires économiques et sociales), présente le rapport du Secrétaire général consacré au système financier international et au développement (A/60/163).

23. Bien que le groupe des pays en développement, continue d'enregistrer des sorties nettes de ressources, on constate néanmoins une amélioration de plus en plus générale du solde net des exportations due à l'augmentation du volume des exportations ainsi qu'à

la hausse des cours des produits de base exportés. D'autre part, les pays du Sud ont enregistré en 2004 une augmentation sans précédent de leurs réserves en devises résultant de l'augmentation de leurs excédents commerciaux et des flux positifs de capitaux privés. Cette accumulation de réserves internationales a principalement deux raisons – la décision prise par certains gouvernements de stabiliser leur monnaie et la création, par certains pays, d'une forme d'auto-assurance pour se protéger contre tout risque d'instabilité du système financier international.

24. Il est indispensable, pour renforcer l'architecture financière internationale, de réfléchir à des mesures nationales et internationales pour mieux prévenir et gérer les crises financières. La surveillance multilatérale reste au centre des efforts de prévention des crises et devrait être axée sur l'amélioration des outils analytiques pour permettre une reconnaissance précoce des vulnérabilités nationales.

25. La mondialisation financière oblige à surveiller la stabilité de l'ensemble du système. Il est indispensable de développer la coopération et la coordination internationales pour parer plus facilement aux déséquilibres macroéconomiques. Il est par conséquent nécessaire de renforcer le rôle joué par le FMI dans la gestion de l'économie mondiale. Des marges de sécurité plus importantes sont indispensables pour amortir les déséquilibres financiers qui s'accroissent au cours de la phase ascendante des cycles et les pertes enregistrées au cours de la phase descendante. Des fonds de réserve régionaux peuvent venir compléter l'action du FMI. Les montages financiers régionaux qui se multiplient depuis plusieurs années visent probablement plus à parer à la lenteur de la réforme du système financier international qu'à réellement régler le problème de la représentation. Il faut faire preuve de la volonté politique d'engager des réformes fondamentales. En outre, l'étude de cette question doit être étendue aux autres instances financières internationales.

26. **M^{me} Tran-Nguyen** [Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)] présente le rapport du Secrétaire général « Crise de la dette extérieure et développement » (A/60/139). Elle dit que la croissance des recettes, des exportations et des réserves, qui s'est ajoutée à un ralentissement de l'augmentation des encours de la dette, s'est traduite en 2004 par une amélioration du rapport dette totale-revenu et du ratio-service de la

dette-exportations dans tous les pays en développement. En 2004 la croissance du revenu national brut (RNB) des pays en développement a été supérieure à celle de la dette, ce qui s'est traduit par une amélioration du rapport dette totale-revenu qui a été ramené en chiffres estimatifs de 38,6 % en 2003 à 35,2 % en 2004.

27. Cependant, pour de nombreux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire lourdement endettés le fardeau de la dette reste insupportable. Il ralentit leur croissance et leur développement et sape leurs efforts de réalisation des OMD. Les pays pauvres très endettés, notamment ceux qui ont dépassé le point d'achèvement, sont en retard dans la réalisation de leurs OMD et ne seront probablement pas en mesure de les atteindre d'ici à 2015, à moins d'une augmentation importante de l'aide au développement. Le Groupe des Huit (G-8) a répondu à la demande d'annulation de la totalité de la dette des pays pauvres très endettés pour les aider à atteindre les OMD du Secrétaire général en décidant, en juillet 2005, d'annuler toute la dette à l'égard du FMI, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement des pays pauvres très endettés. Si cette initiative est un pas en avant remarquable, les modalités de la sa mise en œuvre restent à préciser.

28. Le meilleur moyen d'assurer la viabilité de l'endettement des pays les plus pauvres est de fournir l'aide sous forme de dons. À cet égard, l'engagement pris par les pays du G-8 de doubler l'aide annuelle à l'Afrique, ainsi que d'autres propositions de forme novatrice de financement du développement sont des avancées positives. L'approche d'Évian, si elle améliore réellement les conditions qui s'appliquent généralement aux pays à revenu intermédiaire, soulève néanmoins un certain nombre de questions.

29. Abordant la question de la restructuration de la dette auprès des créanciers privés, elle note que dans certains cas, les retards considérables enregistrés conduisent parfois à des défauts de paiement qui coûtent très cher et à une détérioration des conditions économiques. Les risques de recours en justice se sont également accrus, surtout à cause de l'absence de mécanismes de représentation collective, de la présence d'investisseurs vautours et des implications juridiques des accords bilatéraux relatifs aux investissements. Cependant, la relance économique peut être immédiate et les pays peuvent surmonter véritablement leurs problèmes d'endettement lorsque la

restructuration de la dette leur laisse suffisamment de latitude et les libère des restrictions budgétaires qui pèsent sur le développement. Cela prouve combien il est indispensable de trouver, au niveau national, un terrain d'entente sur les modalités de restructuration de la dette pour permette aux créanciers publics et privés d'engager un dialogue constructif, et de chercher ensemble à résoudre rapidement les problèmes d'endettement tout en protégeant de façon équitable les intérêts des débiteurs et des créanciers.

30. **M^{me} Schmidt** (Directrice du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) fait une déclaration au nom du Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

31. En dépit des mesures positives de l'année passée, il sera impossible aux pays les moins avancés de parvenir aux OMD si leur dette n'est pas annulée dans les plus brefs délais. Même si les flux de capitaux privés à destination des pays en développement se sont améliorés, les flux de ressources nettes de ces pays ont diminué pour la seconde année consécutive. L'accord conclu récemment d'annuler la dette de 18 pays très endettés dont 13 appartenant au groupe des pays les moins avancés, est une mesure positive. La dette totale des pays de l'Afrique subsaharienne a diminué de 5,6 % en 2004, faisant ainsi passer le rapport de la dette au revenu de 58 % en 2003 à 49,3 % en 2004. Malheureusement ce recul positif a été contrebalancé par une augmentation de la dette totale à long terme d'environ 3 milliards de dollars (26,6 %) en 2004. Une part importante de cette dette est à l'égard des institutions multilatérales. Comme 30 des 38 pays actuellement bénéficiaires de l'Initiative PPTE font partie du groupe des pays les moins avancés, il est clair que la crise de la dette extérieure affecte plus gravement ce groupe de pays très vulnérable.

32. Comme il a été reconnu au Sommet mondial de 2005, les pays les moins avancés doivent faire l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne l'APD, conformément au Programme d'action de Bruxelles qui demande aux pays donateurs d'augmenter la part de leur PNB consacrée à l'APD de 0,15 % à 0,20 % pour ce groupe de pays. Le niveau de l'APD est encore en dessous de l'objectif de 20 %. Dans un même temps, les pays les moins avancés ont pris des mesures pour

créer un environnement porteur, mobiliser les ressources nationales et attirer les investissements directs étrangers. Cependant les pays les moins avancés n'ont pratiquement pas bénéficié de l'augmentation des flux d'APD enregistrée en 2004.

33. Le Secrétaire général adjoint approuve les mesures prises pour renforcer le nombre de voix et la participation des pays en développement dans les processus décisionnels des institutions financières internationales. Constatant qu'il manque d'informations sur les pays les moins avancés dans les rapports officiels, il appelle l'attention sur la résolution 2005/44 du Conseil dans laquelle il est demandé au Secrétaire général d'inclure les questions relatives aux pays les moins avancés dans tous les rapports relatifs au domaine socioéconomique et aux domaines connexes, en particulier dans ceux consacrés à l'analyse des tendances mondiales en matière de développement pour inscrire l'analyse du développement de ces pays dans un contexte plus large. On pourra ainsi disposer de données et d'analyses plus complètes sur les flux financiers relatifs aux pays les moins avancés et sur leur dette extérieure. L'engagement pris par la communauté internationale est clair : annulation totale de la dette de ces pays et augmentation substantielle de l'ADP pour qu'ils parviennent à réaliser les OMD et les objectifs du Programme d'action de Bruxelles.

34. **M. Neil** (Jamaïque), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle les initiatives encourageantes de ces derniers mois. Il insiste sur l'approbation, par le Comité du développement de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, de la décision du G-8 d'annuler la dette de 18 pays surendettés et sur l'adoption du Document final du Sommet mondial de 2005. Toutefois, il est nécessaire de chercher des mesures additionnelles d'allègement de la dette impliquant les autres institutions multilatérales.

35. En ce qui concerne le point 50 b) de l'ordre du jour, de nombreux pays en développement bénéficiaires de l'Initiative PPTE qui ont atteint le point d'achèvement ont toujours un endettement dépassant le seuil de viabilité. Les ajustements aux déséquilibres mondiaux ou les bouleversements économiques résultant de catastrophes naturelles ou de conflits aggravent leur vulnérabilité économique et compromettent encore plus la réalisation des OMD. La définition de la viabilité de la dette doit tenir compte de la capacité des pays à réaliser leurs objectifs

nationaux de développement, y compris les OMD. Le règlement du problème de la dette doit tenir compte des objectifs de croissance et de développement ainsi que de la situation particulière à chaque pays. Le seuil de viabilité doit être défini au cas par cas et différents scénarios doivent être prévus pour tenir compte des chocs extérieurs.

36. Les efforts faits par les pays en développement pour maintenir la viabilité de leur dette seraient grandement facilités si leurs exportations avaient un accès plus facile aux marchés internationaux. Des mesures particulières doivent être prises pour aider les pays affectés par des chocs exogènes ou des catastrophes naturelles. Les pays en guerre, ou se relevant de conflit, ont aussi besoin de mécanismes spécifiques pour alléger le fardeau de leur dette. Les créanciers et les débiteurs doivent se partager la prévention et le règlement d'un surendettement ingérable. Assurer la viabilité à long terme de la dette demande des ressources supplémentaires pour financer les investissements. L'allègement de la dette peut permettre de libérer des ressources mais ne doit pas être utilisé pour remplacer les autres sources de financement. C'est pourquoi le Groupe des 77 et de la Chine appuie la recommandation du Secrétaire général d'augmenter les subventions d'APD pour assurer la viabilité à long terme de la dette des PPTE. Des mesures d'allègement de la dette, y compris d'annulation, sont également indispensables pour aider les pays en développement à faible revenu, ou à revenu intermédiaire, qui ne bénéficient pas de l'Initiative PPTE à réaliser leurs objectifs de développement.

37. En ce qui concerne le point 50 c) de l'ordre du jour, l'intervenant rappelle que depuis 1997, on assiste à une inversion des flux financiers, les ressources étant transférées des pays en développement aux pays développés. Les institutions financières multilatérales sont devenues des bénéficiaires nets de ressources financières car en matière de prêt le rythme des remboursements a dépassé celui des décaissements. Cette tendance montre à quel point il est nécessaire de changer les systèmes financiers internationaux pour améliorer l'allocation des ressources en faveur du développement. Les réformes politiques et structurelles conditionnant les interventions de la Banque mondiale et du FMI sapent l'appropriation nationale des programmes et leur mise en œuvre. Le Fonds a reconnu ce problème, jusqu'à un certain point, et en 2002 adopté de nouvelles directives pour simplifier la

conditionnalité. Cependant, la conditionnalité excessive appliquée par la Banque mondiale reste un sujet de préoccupation. Il est urgent de prendre des mesures pour atténuer les impacts de la forte instabilité des flux de capitaux à court terme et pour améliorer la transparence et l'information en matière de mouvements de capitaux. Les institutions financières internationales doivent mettre en place une série d'instruments financiers pour pouvoir parer aux crises financières. L'inefficacité des instruments de surveillance, en particulier le droit de regard trop limité du FMI sur les économies des principaux pays industrialisés, est l'une des faiblesses du système actuel. Le rôle du Fonds, au chapitre de la surveillance, devrait être renforcé.

38. Il faut mettre en place des politiques nationales saines et les compléter, au niveau international, par une gouvernance globale efficace. Il est indispensable que les pays aient voix au chapitre et participent efficacement aux prises de décisions pour assurer la légitimité, la pertinence et l'efficacité du système financier international et des institutions financières internationales. Il n'est que temps de prendre les mesures qui s'imposent et de procéder à une réforme réelle. Les pays en développement doivent pouvoir participer à la définition des politiques macroéconomiques mondiales et le Conseil doit jouer un rôle important dans ce processus.

39. **M. Jenie** (Indonésie), s'exprime au nom des pays membres de l'ANASE. Il souligne que le transfert net des ressources financières favorise les pays développés au dépens des pays en développement et sape les capacités de développement de ces derniers. Le système financier international a effectivement pour fonction de renforcer l'efficacité et la stabilité des marchés financiers et d'encourager l'activité économique mondiale. Il ne faut pas pour autant reléguer l'amélioration des conditions de vie des pauvres à l'arrière-plan. L'architecture financière internationale doit être suffisamment souple pour accepter différents niveaux de développement économique dans des régions différentes. Les pays en développement devraient participer plus intensément aux prises de décisions et à la définition des normes économiques internationales.

40. L'ANASE attend avec impatience les mesures plus concrètes qui devraient être prises dans la foulée du communiqué du Comité monétaire et financier international du FMI et publié le 24 septembre 2005.

L'ANASE a pris ses propres mesures pour se protéger en cas de crise dans la région, dont le Marché asiatique des obligations créé en 2002, l'Itinéraire de l'ANASE pour l'intégration financière, l'Initiative pour l'intégration de l'ANASE et le réseau d'arrangements bilatéraux de crédits croisés dans le cadre de l'Initiative de Chiang Mai pour apporter des liquidités dans l'immédiat en cas de crise. Ces approches régionales toutefois ne sauraient se substituer à une action multilatérale.

41. Les efforts déployés pour trouver une solution globale, durable et favorable au développement et au problème de la dette ne doivent pas se ralentir. Le service de la dette draine une grande partie des ressources des pays en développement et ce fardeau risque de se passer de génération en génération. Si les pays en développement payaient moins d'intérêts aux pays développés, ils pourraient consacrer plus de ressources à l'amélioration des infrastructures, à l'éducation et à la santé et globalement aux conditions de vie des pauvres.

42. La proposition du G-8 d'annuler complètement la dette des PPTTE est un pas dans la bonne direction mais les pays à revenu intermédiaire ont également un problème de dette. Il faut deviser des solutions et des plans originaux pour que les pays dont les paiements au service de la dette sont extrêmement élevés puissent financer les projets de développement définis dans leurs plans nationaux de développement. Plusieurs mécanismes novateurs d'allègement de la dette méritent un examen sérieux. La création d'un mécanisme de conversion de la dette et les échanges de dette en prise de participation dans des projets en liaison avec les OMD est une possibilité intéressante.

43. **M. Sen** (Inde) dit que la pauvreté et les conflits internes ne sont pas seulement un héritage du passé colonial ou le résultat d'une mauvaise gouvernance actuelle mais aussi des effets secondaires de la libéralisation et des politiques des institutions économiques internationales. Les impératifs de la libéralisation et l'ouverture aux capitaux étrangers créent inévitablement de nouveaux risques comme un coefficient de pression fiscale faible aggravé par les ajustements structurels du type préconisé par le FMI et qui débouchent sur une réduction des investissements dans les infrastructures sociales, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Dans certaines régions, tout particulièrement en Afrique subsaharienne, les impacts négatifs se sont aussi fait

sentir sur les infrastructures rurales et la sécurité alimentaire. La croissance en elle-même n'est pas suffisante : en économie, la « théorie du ruissellement » fonctionne rarement. Une intervention nationale directe dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi est indispensable pour assurer le succès des politiques de lutte contre la pauvreté.

44. Le Secrétaire général a identifié l'absence de maîtrise nationale réelle comme étant le plus important obstacle à l'application efficace des programmes et donc au développement. Les systèmes qui limitent l'autonomie nationale, notamment au niveau de la définition des politiques doivent être revus et modifiés. Malheureusement, les directives révisées du Conseil des gouverneurs du FMI sur la conditionnalité n'aboutissent pas réellement à une réduction ou à une simplification de la conditionnalité. Bien que le Fonds soit une institution coopérative, ses taux d'intérêt ne sont pas inférieurs à ceux du marché. Le Fonds et la Banque mondiale ont oublié qu'ils ont été créés dans le contexte de la gestion keynésienne de la demande pour promouvoir un niveau d'emploi élevé. Les institutions de Bretton Woods ont le pouvoir mais pas le mandat alors que le Conseil a le mandat mais pas le pouvoir.

45. Il n'y a pas d'autre solution que de procéder à une réforme radicale des institutions de Bretton Woods, y compris une révision des statuts du FMI. Le Document final du Sommet mondial appelle, avec raison, à un élargissement et à un renforcement de la participation des pays en développement dans les institutions de Bretton Woods. Avant même de s'attaquer à la question structurelle centrale du nombre de voix des pays en développement, il devrait être possible de leur donner plus de possibilités de s'exprimer en rendant le processus de gestion interne du Fonds plus équitable et plus transparent. Les suggestions figurant dans le rapport du Secrétaire général, notamment à court terme la libéralisation des conditions d'accès au Mécanisme de financement compensatoire et l'introduction de possibilités de subventions pour les pays à faible revenu et, à plus long terme, en utilisant l'utilisation du revenu national brut à parité de pouvoir d'achat pour le calcul des quotas, méritent une attention particulière.

46. L'engagement pris par certains donateurs d'augmenter leur APD est la bienvenue mais aucune réelle mesure n'a encore été prise pour prévenir les crises. Une surveillance efficace pour assurer la

stabilité en renforçant la capacité des pays à encaisser les chocs économiques est la clef de la prévention des crises. Comme le Secrétaire général l'a fait observer avec justesse, l'aptitude du Fonds à influencer les politiques suivies est plus limitée dans le cas des pays développés. L'efficacité et l'équité de la surveillance doivent être améliorées.

47. La proposition du G-8 de supprimer complètement la dette des pays pauvres très endettés est la bienvenue et suscite de grands espoirs. Des points importants de l'initiative doivent encore être précisés, en ce qui concerne notamment le financement additionnel, l'inclusion possible d'autres pays dans l'initiative et les conditionnalités politiques – privatisation et libération du commerce – qui, dans certains cas, se sont avérées néfastes au développement. Il est important de s'assurer que la radiation de la dette ne risque pas de remettre en cause l'intégrité financière de l'Association internationale de développement (IDA). Il est indispensable que l'allègement de la dette soit compensé par un engagement contraignant au-delà de la quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA et de mettre au point, par un processus participatif, des mécanismes pour surveiller et prévenir le risque de nouveaux cycles d'emprunt. Le Comité du développement veut, à juste titre, s'assurer que les pays donateurs s'engagent à accroître leur contribution d'un montant égal à celui de l'allègement.

48. L'intégrité financière des institutions internationales doit être préservée si l'on veut parvenir à réaliser le programme de développement mondial. La reconstitution des ressources du compte de réserve et du compte de subvention de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance est nécessaire pour pouvoir poursuivre les prêts sous conditions privilégiées.

49. **M. Aboutahir** (Maroc) se dit satisfait d'apprendre qu'en 2004 pratiquement tous les pays en développement ont enregistré une hausse de leur produit national brut. Il se félicite que les projections à court terme soient optimistes. Malheureusement, pour les pays de l'Afrique subsaharienne, même une augmentation de près de 5 % du produit national brut ne leur permettra pas de réaliser des OMD. Il est indispensable que la communauté internationale se lance d'urgence dans une action collective et concertée. Le système financier est extrêmement instable et les pays en développement restent des exportateurs nets de

capitaux alors qu'ils auraient besoin de ces ressources pour développer leurs capacités et encourager la croissance.

50. Le Maroc se réjouit que les pays membres de l'Organisation pour la coopération économique et de développement (OCDE) et l'Union européenne aient annoncé qu'elles augmenteraient leur assistance. Le Plan d'action pour l'Afrique de la Banque mondiale vise à aider les pays africains à accélérer leur croissance, à éliminer la pauvreté et à réaliser les objectifs. Les pays développés, en respectant les engagements déjà pris à Monterrey, ont un rôle de chef de file à jouer en soutenant les actions favorables aux pays d'Afrique. La délégation marocaine approuve la décision prise par le G-8 de doubler l'aide à l'Afrique d'ici à 2010. Cela permettra d'augmenter le volume total de l'aide qui ne représente aujourd'hui que 0,25 % du PIB des pays donateurs, ce qui est loin de l'objectif de 0,7 % que s'est fixé la communauté internationale. En outre, l'aide prend plus souvent la forme d'un allègement de la dette que d'un apport de nouvelles ressources pour financer la mise en œuvre des programmes de développement.

51. L'amélioration des politiques nationales et l'augmentation de l'APD doivent s'accompagner de mesures pour améliorer le système commercial international, y compris ouvrir les marchés internationaux à leurs produits et services pour réellement assurer la croissance nationale et la réalisation des objectifs de développement des pays du Sud. Le monde a besoin d'un système commercial international libéral et équitable. Pour cela il faut lever les obstacles aux exportations, notamment agricoles, des pays en développement, abaisser les barrières tarifaires et supprimer les subventions agricoles internes.

52. En ce qui concerne l'allègement de la dette, il est important que les efforts de développement des pays pauvres très endettés n'en rajoutent pas à leur endettement. Le Maroc se félicite de l'initiative prise par le G-8 de radier complètement la dette de pays pauvres très endettés. L'intervenant espère que les ressources qu'ont annoncé les donateurs pour financer l'allègement de la dette viendront compléter et non remplacer l'APD. Il engage la communauté des donateurs à trouver des solutions au problème d'endettement des autres pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire qui ont de grandes difficultés à

s'acquitter de leurs obligations au titre du service de la dette.

53. **M. Chowdhury** (Bangladesh) constate que le monde actuel oscille entre une prospérité sans précédent et une pauvreté extrême. Les sorties nettes de ressources sont paradoxalement en faveur des pays développés alors que les pays en développement sont contraints de déboursier des sommes très importantes pour leurs paiements au titre du service de la dette qui auraient pu être consacrés à la résolution de problèmes sociaux. La définition de la viabilité de la dette doit être redéfinie comme étant le niveau supportable de la dette qui permet à un pays d'atteindre les OMD sans aggraver son endettement.

54. Le Bangladesh se réjouit de la radiation totale de la dette de certains des pays pauvres très endettés proposée par le G-8, ainsi que des récents efforts faits pour étendre cette mesure à d'autres pays. Tous les pays les moins avancés devraient pouvoir bénéficier de cette initiative et leurs emprunts bilatéraux et multilatéraux immédiatement annulés. Les ressources ainsi libérées pourraient être affectées à la réalisation des OMD, ainsi qu'aux autres objectifs de développement. Le Groupe de la Banque mondiale doit redoubler d'efforts pour aider à réaliser ces objectifs, en assurant la fourniture de l'aide promise et en harmonisant les interventions des partenaires du développement. Les pays en développement sont réellement sous-représentés dans les institutions de Bretton Woods. Une nouvelle méthode de calcul des quotas est indispensable pour que le Sud dispose du nombre de voix qui est légitimement le sien. Les pays en développement doivent également être mieux représentés dans le personnel et l'encadrement des institutions financières internationales.

55. Depuis la Conférence de Monterrey en 2002, les efforts se sont multipliés pour améliorer l'efficacité de l'aide. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement fournit un cadre sur lequel s'appuyer. Cependant, l'utilisation appropriée de l'aide peut être compromise dans les pays qui n'ont pas des institutions assez solides ou qui ne sont pas encore parvenus à instaurer une bonne gouvernance. Le Bangladesh s'est engagé à améliorer sa gouvernance et a adopté une nouvelle approche pour renforcer l'efficacité de l'utilisation de l'aide, en consultation avec les partenaires de développement pour assurer la cohérence de leurs politiques, pratiques et procédures.

56. **M. Nijhar** (Malaisie) précise qu'après les crises financières qui ont secoué l'Asie dans les années 90, la région a progressivement renforcé le système financier. En plus de promouvoir la croissance nationale, les pays ont également développé la coopération économique et financière régionale, libéré les secteurs financier et économique. Cela leur a permis d'améliorer leur contribution à la croissance et à la stabilité mondiales.

57. La Malaisie a enregistré une croissance régulière ces dernières années, principalement générée par le secteur privé. L'exploration de nouveaux domaines aux avantages comparés a permis de diversifier l'économie et de renforcer la résistance aux facteurs extérieurs. Le secteur financier a également été notablement transformé avec la restructuration du secteur bancaire. Un système financier solide, basé sur les principes de la charia islamique, fonctionne maintenant en parallèle avec le système financier national conventionnel qui a été déréglementé et libéralisé. Le Gouvernement, en juillet 2005, a décroché la monnaie nationale, mettant ainsi le pays dans une meilleure position pour répondre aux changements structurels de l'environnement mondial et régional. Néanmoins, les mesures prises par les gouvernements pour renforcer les systèmes financiers nationaux ne suffisent pas pour assurer la stabilité financière internationale. La communauté internationale a aussi un rôle à jouer et doit harmoniser ses efforts.

58. Les pays en développement restent extrêmement vulnérables alors que l'environnement financier mondial est de plus en plus compétitif. Les déséquilibres actuels, combinés avec la flambée des prix du pétrole, secouent les économies fragiles qui sont aussi extrêmement susceptibles à l'instabilité des flux financiers externes. Des mesures doivent être prises pour réformer l'architecture financière internationale, en particulier les institutions de Bretton Woods, pour intégrer les pays en développement et les pays émergents dans le système. Le Consensus de Monterrey souligne la nécessité d'élargir et de renforcer la participation des pays en développement et des pays à économie en transition aux prises de décisions et à l'établissement des normes dans le domaine économique international et de leur assurer une représentation adéquate au sein des institutions qui corresponde à leur place dans l'économie mondiale. Le Fonds monétaire international, en tant qu'institution pour la coopération mondiale dans le domaine

monétaire, devrait servir de tremplin pour une action collective.

59. **M^{me} Bai Yongjie** (Chine) dit que les incertitudes de la géopolitique, la flambée des prix du pétrole et le transfert des capitaux internationaux vers les pays développés posent de nouveaux problèmes au niveau du développement économique international. Les pays en développement ont encore une capacité et une structure économiques trop faibles pour pouvoir affronter ces risques sans problème. Par ailleurs, leurs possibilités d'expression et leur représentation dans les institutions financières internationales sont inadéquates. Celles-ci doivent par conséquent être réformées puisqu'elles ne répondent plus aux besoins actuels. Les mécanismes de prise de décisions de ces institutions doivent aussi être améliorés. Les pays développés doivent renforcer leur coordination pour assurer la stabilité relative des taux de change des trois grandes monnaies internationales. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international doivent aussi renforcer leur surveillance des politiques des pays industrialisés qui émettent les monnaies de réserve. Dans le domaine des marchés de capitaux, l'impact de l'évolution des institutions et des instruments financiers sur la stabilité doit être examiné. La réglementation des grandes corporations financières doit être renforcée, tout comme la coordination de la surveillance internationale.

60. Les pays du Sud s'endettent pour pouvoir financer leur développement, mettant ainsi en péril leur croissance économique, alors que c'est elle la véritable clef du développement durable. Résoudre les problèmes d'endettement est maintenant une condition préalable essentielle à l'élimination de la pauvreté et au développement économique national. Le problème a des racines historiques et politiques et résulte de l'injustice de l'ordre économique international. Les pays développés, en tant que principaux créanciers, doivent honorer, en matière d'APD, les engagements pris dans le Consensus de Monterrey et le Document final du Sommet mondial de 2005; le nouveau mécanisme de surveillance internationale étant chargé de la supervision. Les organisations internationales et régionales pertinentes doivent continuer d'aider les pays en développement et les pays à économie en transition à renforcer leurs capacités, leurs infrastructures. Les institutions multilatérales doivent définir des programmes de réformes et de développement adaptés aux conditions nationales,

plutôt que de vouloir imposer aux pays en développement le modèle des pays développés.

61. Le Gouvernement chinois a toujours accordé la plus grande importance au problème de la dette des pays en développement et a récemment contribué à la coopération Sud-Sud en allégeant la dette de tous les pays pauvres très endettés ayant des relations diplomatiques avec la Chine.

62. **M. Ndjonkou** [Organisation internationale du Travail (OIT)] dit que si les informations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/60/163) semblent indiquer une tendance économique positive, le rapport sur l'emploi dans le monde de l'Organisation met en lumière de sérieux problèmes. En 2004, en dépit d'un taux de croissance de 5 %, l'emploi mondial n'a augmenté que de 1,7 %. L'augmentation du chômage est un phénomène qui n'est ni politiquement, ni socialement, ni économiquement viable, c'est pourquoi il faut intégrer l'emploi parmi les objectifs des politiques macroéconomiques.

63. Il y a une « crise mondiale de l'emploi » qui demande une réponse globale, tout en accordant une attention particulière à la situation nationale. Assurer un travail décent est une mesure cruciale pour assurer le succès de la lutte contre la pauvreté et parvenir à un développement équitable, viable et sans exclusive. En conséquence, toutes les grandes politiques, en particulier les politiques macroéconomiques, les politiques d'investissement et les politiques sociales doivent incorporer la création d'emplois et d'entreprises dans les objectifs de développement national.

64. Il faut régler les problèmes structureux, développer le marché de l'emploi en attirant les investissements, en augmentant la croissance de la production et en tirant parti de l'énorme potentiel offert par les petites entreprises dans le domaine de la création d'emplois.

65. La coopération Sud-Sud favorise le développement en permettant la mobilisation et le partage des ressources et des compétences disponibles. Elle permet de créer un environnement propice pour renforcer les liens avec l'économie locale et aide à remédier aux mauvaises conditions de travail. Les pays du Sud, s'ils œuvrent ensemble, peuvent échapper au piège de la faible productivité, de la mauvaise qualité, des salaires trop bas, des faibles retombées du

développement et des conditionnalités externes négatives.

66. **M. Mushy** (République-Unie de Tanzanie) dit que l'augmentation de l'aide aux pays en développement s'est accompagnée d'une sortie nette de ressources financières de l'ensemble des pays du Sud pour le service de la dette dont le montant dépasse maintenant celui des décaissements de prêts. Compte tenu de cette situation, l'efficacité de l'aide est une question qui doit concerner les pays développés et les pays en développement. La question du nombre de voix et de la participation des pays en développement aux prises de décisions et à la définition des normes dans les institutions commerciales et financières internationales demeure non résolue. Il est regrettable que le Document final du Sommet mondial de 2005 ne contienne pas de propositions spécifiques et concrètes pour traiter ce problème. Des mesures doivent être prises pour remédier à l'inefficacité des institutions multilatérales et les rendre plus transparentes, représentatives et sans exclusive. La délégation tanzanienne demande à la Commission d'adopter une résolution qui permettra de passer du discours à l'action.

67. Le remboursement de la dette a englouti des ressources importantes que les pays en développement auraient pu utiliser pour lutter contre la pauvreté et réaliser les OMD et les autres objectifs de développement. C'est pourquoi la décision du G-8 d'annuler la dette de certains pays pauvres très endettés est une initiative très bien venue. Cependant il reste encore à résoudre la question des dettes contractées par ces pays auprès d'autres créanciers bilatéraux et multilatéraux. La Tanzanie a récemment bénéficié d'un allègement de sa dette s'élevant à 2 milliards de dollars en valeur nette actuelle. Cette mesure a eu un effet positif et déjà visible sur les secteurs de la santé et de l'éducation mais elle ne permet pas d'assurer la croissance économique nécessaire pour parvenir aux objectifs. Malgré cet allègement, le fardeau de la dette reste très lourd et risque de saper les avantages potentiels de l'allègement.

68. **M^{me} Nieto** (Équateur) souligne que l'élimination de la pauvreté reste l'objectif de la plupart des membres de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, à certains moments, les pays ont à remettre à plus tard la réalisation de leurs objectifs de développement pour s'acquitter des obligations contractées au titre de la dette. Ce problème appelle des

solutions viables à long terme et, dans le cas des pays à revenu intermédiaire, pourrait passer par un engagement de la part des créanciers à échanger la dette contre des projets de développement.

69. S'il est indispensable que l'État investisse dans le développement, le fardeau de la dette constitue souvent un obstacle à la mise en place des politiques appropriées. Pour réaliser les OMD d'ici à 2015, il faut parvenir à des conditions de renégociation de la dette externe plus souples, qui tiennent compte des circonstances et des besoins particuliers de chaque pays. Les procédures actuelles de renégociation doivent être également clarifiées pour éviter les coûts additionnels. Il est indispensable de maintenir la dette nationale à un niveau viable, c'est-à-dire à un niveau qui permette au pays de faire les investissements nécessaires pour satisfaire ses besoins sociaux sans augmenter ses ratios d'endettement. Par exemple, de nombreux pays subissent des catastrophes naturelles revenant de façon cyclique et ayant des impacts négatifs sur les populations et l'économie. C'est pourquoi il est indispensable de prévoir des fonds et des mécanismes pour atténuer les effets de ces crises et éviter qu'elles n'aggravent leur endettement. Le Document final du Sommet mondial de 2005 recommande l'allègement ou la restructuration d'une grande partie de la dette des pays à revenu intermédiaire, ainsi que l'adoption de mécanismes pour résoudre tous leurs problèmes d'endettement. L'Équateur a bénéficié d'un allègement partiel de la dette sous la forme de conversions de créance en participation dans des projets sociaux. Il serait souhaitable que les créanciers envisagent ce type de formule en gardant à l'esprit les priorités de développement.

La séance est levée à 13 h 20.